Avis Public

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

PROMULGATION – RÈGLEMENTS 01-279-52 et 01-279-55

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, les règlements suivants :

01-279-52 **Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin d'adapter la réglementation sur les enseignes des établissements de la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon Est et de Bellechasse à la nouvelle marquise qui sera construite au-dessus du trottoir et d'y interdire l'installation d'enseignes de type « boîtier lumineux »**

01-279-55 **Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin de créer une nouvelle zone de parc constituée du lot 4 728 132 du cadastre du Québec**

Ces règlements n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum, ont reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, et sont conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert des certificats de conformité délivrés le 23 juillet 2018 par le greffier adjoint de la Ville de Montréal.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 23 juillet 2018 et peuvent être consultés au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 31 juillet 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Arnaud Saint-Laurent

>7524128